



Charte

Des Achats Responsables

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Périmètre

Groupe

Approuvé par

Ronen Cohen

Date

30/03/2026

**Fréquence
de mises à jour**

Tous les
2 ans

Préambule

Comexposium est l'un des leaders mondiaux de l'organisation d'événements professionnels et grand public. Chaque année, le Groupe orchestre plus de **400 événements dans 20 pays** – salons, expositions, congrès, rendez-vous business, événements hybrides et dispositifs digitaux – rassemblant des communautés de professionnels et de passionnés dans des secteurs particulièrement dynamiques :

- **Food & Beverage** : SIAL, Wine Paris (Vinexposium), Gourmet Selection, Salon des Fromages et des Produits Laitiers, Salon du Chocolat et de la Pâtisserie, Djazagro, ...
- **Education & Orientation** : l'Etudiant
- **Mode, accessoires & design** : SILMO, Who's Next, Bijorhca, Interfilière, Salon International de la Lingerie, Première Classe...
- **Sécurité et Cybersécurité** : Milipol, Trustech, Les Assises de la Cybersécurité, Ready For IT, Cyber-IA Expo...
- **Retail & Digital** : NRF Retail Big Show Europe & Asia, One to One Retail E-commerce, One to One IA x Expérience Client, Siec...
- **Loisirs** : Foire de Paris, Salon Mondial du Tourisme, Créations & Savoir-Faire, Salon de la Photo...
- **Santé** : Imcas World Congress
- **Transport, Automobile & Mobilité** : Rétromobile, Ultimate Supercar Garage, Top Transport, Solutrans, GAIKINDO Indonesia International Auto Show...
- **Autres secteurs** : Intermat,

Cette richesse sectorielle permet au Groupe de créer des **écosystèmes puissants** et d'offrir à nos partenaires des **opportunités de collaboration à long terme**, sur des formats d'événements et des métiers très différents.

Parcs et lieux d'accueils, agences de design, partenaires techniques et audio-visuels, prestataires de services d'accueil, de sûreté-sécurité, traiteurs... tous sont essentiels pour déployer nos événements avec succès dans les 80 territoires dans lesquels nous opérons partout dans le monde.

Afin de répondre aux enjeux de durabilité du secteur événementiel et des secteurs qu'il accompagne à travers ses événements, le Groupe s'est doté d'une stratégie RSE engageante et collective, ALL INvolved, structurée en 10 engagements.



GOUVERNANCE

1

Déployer une stratégie RSE ambitieuse et transparente



COMMUNAUTÉS

2

Agir pour la performance économique et sociale durable des communautés

3

Soutenir l'innovation et la transformation des filières

4

Accompagner les territoires et les savoir-faire



ENVIRONNEMENT

5

Réduire l'empreinte carbone de nos activités

6

Concevoir chacun de nos événements dans une démarche d'amélioration continue

7

Engager nos partenaires et participants pour des pratiques plus responsables



PEOPLE

8

Développer nos collaborateurs et nos expertises

9

Promouvoir la diversité, l'inclusion et la solidarité

10

Fédérer nos parties-prenantes autour de valeurs communes

Conçue dans ce cadre, cette charte vise à impliquer nos fournisseurs et prestataires de service dans des engagements RSE cohérents avec ceux de Comexposium.

La présente Charte contribue à la prévention des risques juridiques, éthiques, sociaux, environnementaux et réputationnels liés à la chaîne d'approvisionnement. Elle constitue en une déclinaison opérationnelle du Code éthique des affaires du Groupe Comexposium (<https://www.comexposium.com/wp-content/uploads/2022/11/Comexposium-Code-ethique-des-affaires-fr.pdf>) notamment applicable aux fournisseurs et prestataires. En cas de contradiction, les dispositions du Code éthique des affaires prévalent.

Les engagements portent sur les enjeux suivants :

- L'éthique des affaires ;
- Le respect des normes de travail et des droits de l'Homme ;
- La sécurité et la protection de la santé ;
- La protection de l'environnement.

En adhérant à cette Charte, le Fournisseur s'engage :

- à respecter et à mettre en oeuvre les moyens permettant de satisfaire à ses obligations, telles que définies par la présente Charte ;
- à faire respecter et à faire mettre en oeuvre, par ses propres fournisseurs et sous-traitants, dans le respect des dispositions contractuelles et des législations applicables, l'ensemble des principes exposés dans la présente Charte ;
- à fournir à Comexposium les éléments permettant de prouver le bon respect de cette Charte. À cet effet, le Fournisseur devra fournir sur demande de Comexposium les informations et documents demandés ;
- à recevoir, et dans la mesure du possible, à faire recevoir par ses propres fournisseurs et sous-traitants, les auditeurs, internes ou externes, qui pourront être mandatés par Comexposium pour en vérifier l'application.

Tout manquement du Fournisseur aux principes exposés dans cette Charte constituera un manquement grave à ses obligations contractuelles susceptible d'entraîner, en fonction de la gravité de ce manquement, l'application des mesures prévues au contrat auquel le Fournisseur et Comexposium sont partie, pouvant aller le cas échéant jusqu'à la résiliation de ce contrat aux torts du Fournisseur, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

En fonction de la gravité et de la nature du manquement considéré, un plan d'actions pourra être décidé en concertation entre le Fournisseur et Comexposium permettant de déterminer les conditions de maintien des relations contractuelles.

Engagements du fournisseur vis-à-vis de Comexposium

1. Éthique des affaires

En matière d'éthique (lutte contre la corruption, fraude, conflits d'intérêts, droit de la concurrence, protection des données personnelles...), le Fournisseur s'engage à prendre connaissance du Code d'éthique des affaires du Groupe et à le respecter.

Plus particulièrement, le Groupe a défini une procédure en ce qui concerne les cadeaux et marques d'hospitalité. Le Fournisseur s'engage à la respecter.

➤ Lutte contre la corruption et trafic d'influence

Le Fournisseur s'interdit toute forme de corruption active ou passive, trafic d'influence, paiement de facilitation ou avantage indu, conformément aux principes du Code éthique des affaires.

➤ Conflits d'intérêts

Le Fournisseur s'engage à déclarer toute situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts avec un collaborateur du Groupe.

➤ Sanctions internationales

Le Fournisseur s'engage à respecter les réglementations applicables en matière de sanctions économiques et financières internationales.

➤ Dispositif d'alerte

Le Fournisseur peut utiliser le dispositif d'alerte éthique du Groupe pour signaler toute violation.

➤ Protection des données à caractère personnel

Le Fournisseur s'engage à respecter l'ensemble des réglementations applicables en matière de protection des données à caractère personnel, notamment le Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), lorsqu'il est amené à traiter des données pour le compte de Comexposium ou dans le cadre de la relation contractuelle.

Il met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données traitées et informe sans délai Comexposium de toute violation de données susceptible d'affecter les informations traitées pour son compte.

2. Risque de dépendance économique

Le Fournisseur s'engage à éviter toute dépendance économique significative susceptible d'affecter l'équilibre de la relation commerciale et à veiller à ce qu'il en soit de même pour ses sous-traitants et partenaires.

3. Respect des droits de propriété intellectuelle

Le Fournisseur doit respecter la propriété intellectuelle d'autrui et ne doit pas utiliser ou s'approprier des informations provenant de tiers qui peuvent être considérées comme confidentielles.

Il s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle d'un tiers, tels que les brevets, les copyrights, les marques déposées ou les secrets commerciaux. Le fournisseur ne doit pas effectuer de copies illégales des logiciels utilisés par Comexposium ou procéder à une utilisation non autorisée desdits logiciels.

4. Transparence du dialogue et des informations

Le Fournisseur se doit d'informer Comexposium de la provenance et de la traçabilité des produits et services.

Dans le cadre du devoir de vigilance de Comexposium, le Fournisseur s'engage à transmettre régulièrement les documents suivants :

- Un Extrait KBIS de moins de trois mois,
- Une attestation d'assurance avec détail des garanties justifiant de la souscription des polices d'assurance responsabilité civile,
- Une attestation de fourniture de déclarations sociales, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement de cotisations sociales incombant au soumissionnaire et datant de moins de six mois (équivalent pour les Fournisseurs établis hors de France),
- Un bilan et compte de résultats des deux dernières années,
- Le cas échéant la liste des sous-traitants,
- La liste des salariés étrangers.

5. Respect des normes de travail et des droits de l'Homme

Le Fournisseur s'engage à respecter et à promouvoir les droits fondamentaux issus de la déclaration universelle des droits de l'Homme ; les principes définis dans le pacte mondial de l'ONU et de l'OCDE ; les principes édictés par la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les Conventions Fondamentales établies par l'Organisation Internationale du travail (OIT) ; ainsi que les différentes lois et réglementations applicables en matière sociale.

➤ Recours au travail forcé ou obligatoire

Le Fournisseur s'engage à ne pas avoir recours au travail forcé ou obligatoire, tel que défini dans l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

➤ **Recours au travail illégal**

Le Fournisseur s'engage à ne pas avoir recours au travail illégal (travail dissimulé, emploi d'étrangers non autorisés à travailler...) et à respecter la réglementation relative à la sous-traitance et à la législation sociale et fiscale en vigueur.

➤ **Travail des enfants et des adolescents**

Le Fournisseur s'engage à appliquer les dispositions relatives à l'élimination du travail des enfants et à la protection des enfants et des adolescents, telles que définies par la législation.

➤ **Discrimination**

Le Fournisseur s'engage à promouvoir l'égalité de traitement et l'égalité des chances entre ses collaborateurs et à bannir toute forme de discrimination (race, couleur, sexe, religion, opinion politique, origine sociale...)

Le Fournisseur s'engage à respecter la législation applicable vis-à-vis de l'emploi des personnes en situation de handicap.

➤ **Harcèlement**

Le Fournisseur se doit de traiter tous ses salariés avec dignité et respect et en respectant les réglementations en vigueur.

Le Fournisseur s'engage à être exemplaire dans la prévention et la lutte contre toute forme de harcèlement et de violence au travail.

➤ **Durée du travail**

Le Fournisseur respecte la législation applicable en matière de temps de travail.

➤ **Niveau de rémunération**

Le Fournisseur respecte la législation applicable en matière de rémunérations et d'avantages sociaux, notamment en matière de salaire minimum et de rémunération des heures supplémentaires.

➤ **Liberté syndicale et droit de négociation collective**

Le Fournisseur s'engage à respecter la liberté syndicale, la protection du droit syndical ainsi que le droit d'organisation et de négociation collective de ses employés tels que définis dans la convention de l'OIT.

6. Emploi et insertion

Le Fournisseur s'engage à s'efforcer dans la mesure de ses moyens, à favoriser l'insertion (secteur protégé et adapté, personnes en situation de handicap, seniors, jeunes sans qualification, minorités...) et le développement du territoire sur lequel il est implanté. Le Fournisseur privilégiera les partenaires et prestataires locaux.

7. Sécurité et protection de la santé

Le Fournisseur veille à ce que ses activités ne nuisent pas à la santé et à la sécurité de son personnel, de ses sous-traitants, des intervenants liés à l'opération, des populations avoisinantes et des utilisateurs de leurs produits et services.

Le Fournisseur se montre proactif sur les questions d'hygiène, de santé et de sécurité. Les risques liés à son activité doivent être identifiés et évalués. Le Fournisseur prend toute mesure utile pour limiter et, dans la mesure du possible, pour éliminer ces risques.

8. Protection de l'environnement

Le Fournisseur s'engage à se conformer aux réglementations applicables et à mettre en place une démarche d'amélioration continue en matière de protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne :

- La protection du climat : réduction de la consommation d'énergie et des
- émissions de gaz à effet de serre ;
- La protection de la nature, la préservation de la biodiversité et des écosystèmes ;
- La préservation des ressources naturelles (eau, matériaux, etc.), l'utilisation de
- matériaux renouvelables, recyclables, recyclés, ou ré-utilisés;
- La limitation des déchets générés dans le cadre de son activité ainsi que le
- traitement des déchets, en favorisant la valorisation matière;
- La réduction voire la suppression de la consommation de produits en plastique à usage unique :
- La lutte contre le gaspillage alimentaire.
- La prévention des pollutions chimiques, lumineuses et sonores

Le Fournisseur communique à Comexposium les éventuelles notations, certifications ou labellisations environnementales ou sociales délivrées par un organisme certificateur ou une agence de notation, sur toute ou partie de sa politique RSE.

Le Fournisseur s'engage à communiquer, toutes les données relatives aux émissions de carbone de son produit ou service, dès lors qu'il les a. En l'absence de ces données, le Fournisseur s'engage à communiquer les données nécessaires au calcul de l'empreinte carbone de la prestation par Comexposium.

Engagements de Comexposium vis-à-vis du fournisseur

Dans le cadre de sa politique en matière de RSE et d'achats responsables, Comexposium applique à ses relations Fournisseurs les principes du Code éthique des affaires.

1. Éthique des affaires

➤ Équité de traitement

Comexposium respecte le principe d'équité dans le traitement de ses Fournisseurs. Au cours d'un appel d'offre, il fournit les mêmes informations aux soumissionnaires, demande les mêmes délais, et évalue les offres suivant les mêmes critères.

Comexposium applique la transparence et la traçabilité tout au long du processus d'achat, et sélectionne ses Fournisseurs de manière impartiale en fonction de critères prédéfinis, explicites et clairs.

Pour tous les achats, et pour les appels d'offres, les acheteurs et les prescripteurs doivent appliquer la procédure interne en matière de cadeaux et de marques d'hospitalité.

➤ Lutte contre la corruption et trafic d'influence

Comexposium s'engage à refuser toute forme de corruption active ou passive, trafic d'influence, paiement de facilitation ou avantage indu, conformément aux principes du Code éthique des affaires

➤ Conditions de paiement

Comexposium respecte les conditions contractuelles signées et s'engage à ne pas payer au-delà des 60 jours fin de mois.

➤ Transparence du dialogue et des informations

Comexposium s'engage à mettre en oeuvre la procédure interne en matière de conflits d'intérêts potentiels.

Comexposium privilégie la médiation comme mode de traitement alternatif des litiges à défaut de résolution du conflit, sauf si la loi ou le contrat qui le lie au Fournisseur en dispose autrement.

➤ Confidentialité des informations

Comexposium s'attache à respecter le caractère confidentiel des informations techniques et commerciales qui sont communiquées par les Fournisseurs. Il en est de même des droits patrimoniaux et de propriété intellectuelle des Fournisseurs.

➤ Dépendance économique

Le Groupe s'engage à éviter toute dépendance économique, entre ses Fournisseurs et lui, qui pourrait mettre en péril l'une des deux parties. Il s'engage donc à développer des méthodologies et des plans d'action permettant de détecter ces situations et de prendre les mesures appropriées.

➤ Promotion des fournisseurs référencés

Dans la mesure du possible, Comexposium s'efforce de donner de la visibilité aux Fournisseurs avec lesquels le Groupe a un accord de référencement, sur ses futurs achats relevant du champ d'application de cet accord (programmes à venir, contacts, etc.)

2. Intégration de la RSE dans l'analyse et le choix

Dans son appréciation de l'offre, Comexposium pourra prendre en compte selon le type de prestation l'ensemble des composantes du coût en observant le cycle de vie des produits :

- Coûts logistiques associés supportés directement par l'acheteur (transport, stockage...),
- Coûts en après-vente à service rendus équivalents,
- Durée de mise au point technique avec les allers et retours,
- Temps de formation et d'acquisition des compétences,
- Coûts des audits qualité et RSE,
- Coûts de gestion de la fin de vie des biens...

➤ Achats inclusifs

Comexposium s'engage à faire de la démarche d'insertion du Fournisseur, un critère de choix. Dès que possible, Comexposium s'engage à collaborer :

- Avec des entreprises du secteur protégé et adapté ;
- Avec des entreprises d'insertion ;

➤ Protection de l'environnement

En conformité avec la charte Engagement pour la Croissance Verte (ECV) dont Comexposium est signataire :

- Comexposium s'engage à réduire la consommation de produits en plastique à usage unique

- Comexposium s'engage à concevoir ses événements dans une démarche de développement durable. Le Groupe favorise dès que possible la mutualisation d'aménagements et d'équipements, la réduction voire la suppression d'éléments à usage unique (goodies, moquette, signalétique...) ou à défaut les filières de revalorisation, réemploi ou recyclage.
- Comexposium s'engage dans une démarche d'estimation et de réduction de l'empreinte carbone de ses événements.
- Comexposium s'engage à contribuer à la lutte contre le gaspillage alimentaire en mettant en place dès que possible des dons des invendus alimentaires aux associations d'aide alimentaire.

3. Professionnalisation de la fonction achats chez Comexposium

- Comexposium s'engage à former les prescripteurs à cette charte et aux achats responsables.
- Comexposium s'engage à promouvoir les principes de cette Charte des achats responsables auprès de ses propres Fournisseurs, et s'assurer à chaque étape que ceux-ci répondent aux mêmes exigences.
- Comexposium s'engage à faire une analyse de risques de ses catégories d'achats et de ses principaux fournisseurs et à les actualiser une fois tous les deux ans.
- Comexposium s'engage à faire une évaluation régulière des pratiques RSE de ses principaux fournisseurs.

4. Accompagnement du Fournisseur

S'engager dans une démarche responsable est un cercle vertueux qui nécessite une collaboration et un accompagnement des Fournisseurs dans la qualité environnementale et sociale de leurs offres :

- Comexposium s'attache à construire avec les Fournisseurs des relations à long terme, dans une démarche d'amélioration commune et continue. Il s'engage à aider ses Fournisseurs stratégiques à se perfectionner si leurs résultats s'avèrent inférieurs aux pratiques requises.
- Comexposium s'engage à recueillir et à prendre en compte les retours d'expérience des Fournisseurs dans une démarche d'amélioration continue, notamment à l'aide de points réguliers.

Engagements mutuels

Les deux parties s'engagent mutuellement à :

- 1. Collaborer dans un esprit de transparence, de confiance et de respect mutuel.**
- 2. Instaurer un dialogue fréquent et constructif.**
- 3. Favoriser des relations commerciales durables et équitables.**
- 4. Garantir la confidentialité des informations contractuelles.**
- 5. Fournir des informations claires et précises sur les besoins et les attentes.**

SIGNATURE DE LA CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES

Je, soussigné(e), Agissant au nom et pour le compte de la Société

En tant que (fonction du représentant)

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de

Sous le N°

Confirme par la présente :

- Avoir pris pleinement connaissance de la Charte des Achats Responsables de Comexposium, et compris les principes, valeurs et de manière générale tout le contenu de cette Charte des Achats Responsables qui constitue un document contractuel applicable à toute relation commerciale avec Comexposium ;
- Adhérer à ses principes et m'engager à les faire appliquer dans mon organisation, et à en promouvoir les principes chez mes sous-traitants et fournisseurs éventuels.
- Accepter que tout non-respect de cette Charte des Achats Responsables par mon organisation ou des personnes qui lui sont liées, pourra entraîner son éviction de la consultation et, selon sa gravité, la résiliation des liens contractuels en cours.

Fait à : _____

Le : __/__/__

Pour la Société : _____

Signature :
(Nom et fonction du représentant)



COMEX⁺POSIUM



17 Quai du Président Paul Doumer,
92400 Courbevoie



Tel : +33 (0)1 76 77 11 11



dcom@comexposium.com